

Lou.
Crem

Les se la font non les 6. ...
no. 20 Louvain La font de nouvelle Proqueuil

DAME Dabringro. No. 20

6. Bail de vignes au tiers des fruits par les
Larroques en face de Chaymond glo.

Le dit jour ala messe de Larroques quindition d'un monfort par un
monfort de la paroisse de Larroques fut presne l'epouse de la dieu Joseph
de Larroques de Larroques hant alad melleur lequel d'el on trou
est et libre volente de aille de delad a perpetuite ce jour toujours a
Chaymond epire et les deux alad melleur hant de la quindition d'un monfort
icy presne et acceptent de aille de delad six glans de terre a presne
Complante en vignes sitate dans la jurisdiction d'un monfort hant de aille
de Larroques qui sont entre de Larroques chemin de Larroques de Larroques
midy et Couchant de Larroques de Larroques de Larroques de Larroques de Larroques

365

GEN. DADGE



autres Conventions & Dyctes vrayes
 luy appartenant de droit d'entree & passages
 franchises & quittes de tous debtes & autres
 Redemptions de la Taille au Roy & des fiefs & de
 Redemptions payables ailleurs par les girs & qu'ils ont terre des enuoyes
 de son & de l'autre jusques & inclues la presentee annie, de l'esperance des
 fr. Larroque & annuellement & perpetuelle de tiers de tous les fruits
 & de ce qui se percevra ailleurs dans lad. vigne sans rien
 de son & de l'autre lequel tiers de fruits led. fr. Larroque prendra
 dans lad. vigne apres qu'ils auront estz demourrez par les girs ou apres
 frais & depans, & obliges les girs de bien travailler & cultiver lad.
 vigne en bon menage & pour de famille & au cas, si la terre se
 trouve pendant deux annies consecutives, il sera permis au fr. Larroque
 de la reprendre & de la disposer apres plaisir & volonte. Sera tenu led.
 girs de payer nouvelle Reconnoissance de lad. vigne aux flanzes cy dessus
 de vingt & neuf, ou vingt & neuf ans apres frais & depans de famille
 de fr. Larroque & de ses heirs & de l'autre. Comme aussi de l'autre que
 les girs se chargeront au moyen de quoy de l'adelle, & de l'autre flanzes



Les dits infans amant en se voyant
1740 annes dix huit soixant

De Montmoulin

In mille pendant deux années Conventuelles de la
de la le grandeur et d'indisposer après y faire en toutes. Soit tenu les
gros de parus nouvelles Reconnoissance de la d'origine aux fleurs Cyprès
de vingt et neuf, en vingt et neuf ans après faire adre parus le faire
de d'it d'arriver que se dit sans aucunis Comme aussi avec Commune que
Les gros se chargeront en moyen de parus de d'elles toutes d'it y faire
de d'origine la d'arriver sans aucunis de d'it d'arriver de d'it d'arriver
L'ent d'arriver, et moyennant Les d'it d'arriver que promet de d'arriver
de faire pour possiblement des gros de d'it d'arriver de d'it d'arriver
Le fait d'arriver d'arriver de d'arriver de d'arriver de d'arriver
L'ent d'arriver de d'arriver de d'arriver de d'arriver de d'arriver
obligent d'arriver de d'arriver de d'arriver de d'arriver de d'arriver
par d'arriver de d'arriver de d'arriver de d'arriver de d'arriver
manche de d'arriver de d'arriver de d'arriver de d'arriver de d'arriver
gros pour ne faire de d'arriver de d'arriver de d'arriver de d'arriver

Broqueville
Dabvin
P. Mass